

Biodéchets des professionnels

Restitution de l'étude des secteurs
« Artisanat et Commerce » dans le Gers





Introduction

1^{er} janvier 2024

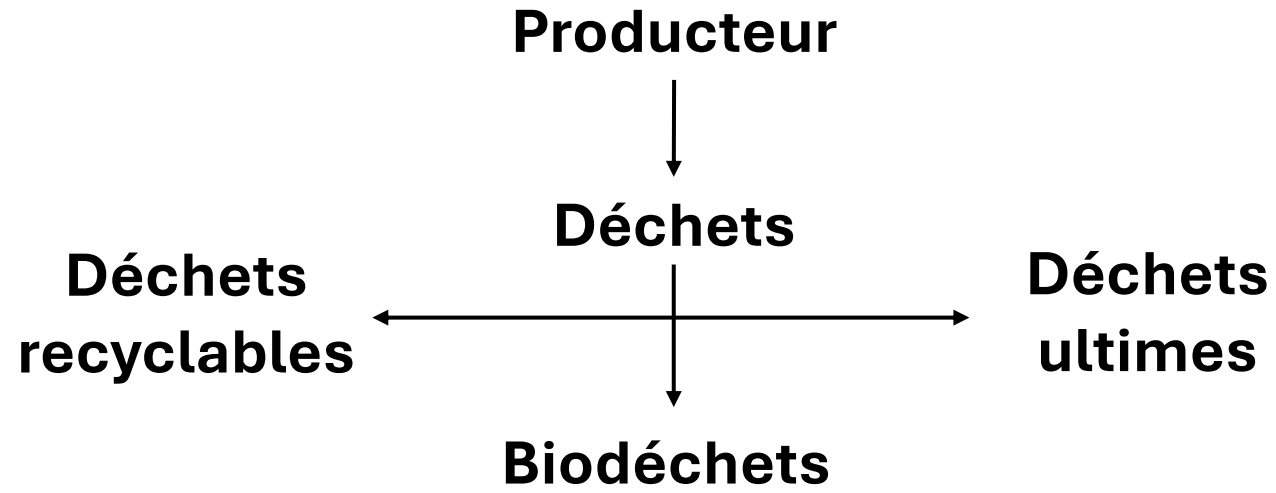
« tout producteur de biodéchet doit réaliser le tri à la source »



Introduction

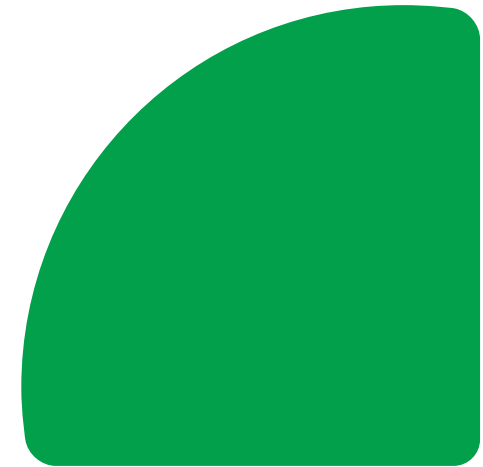
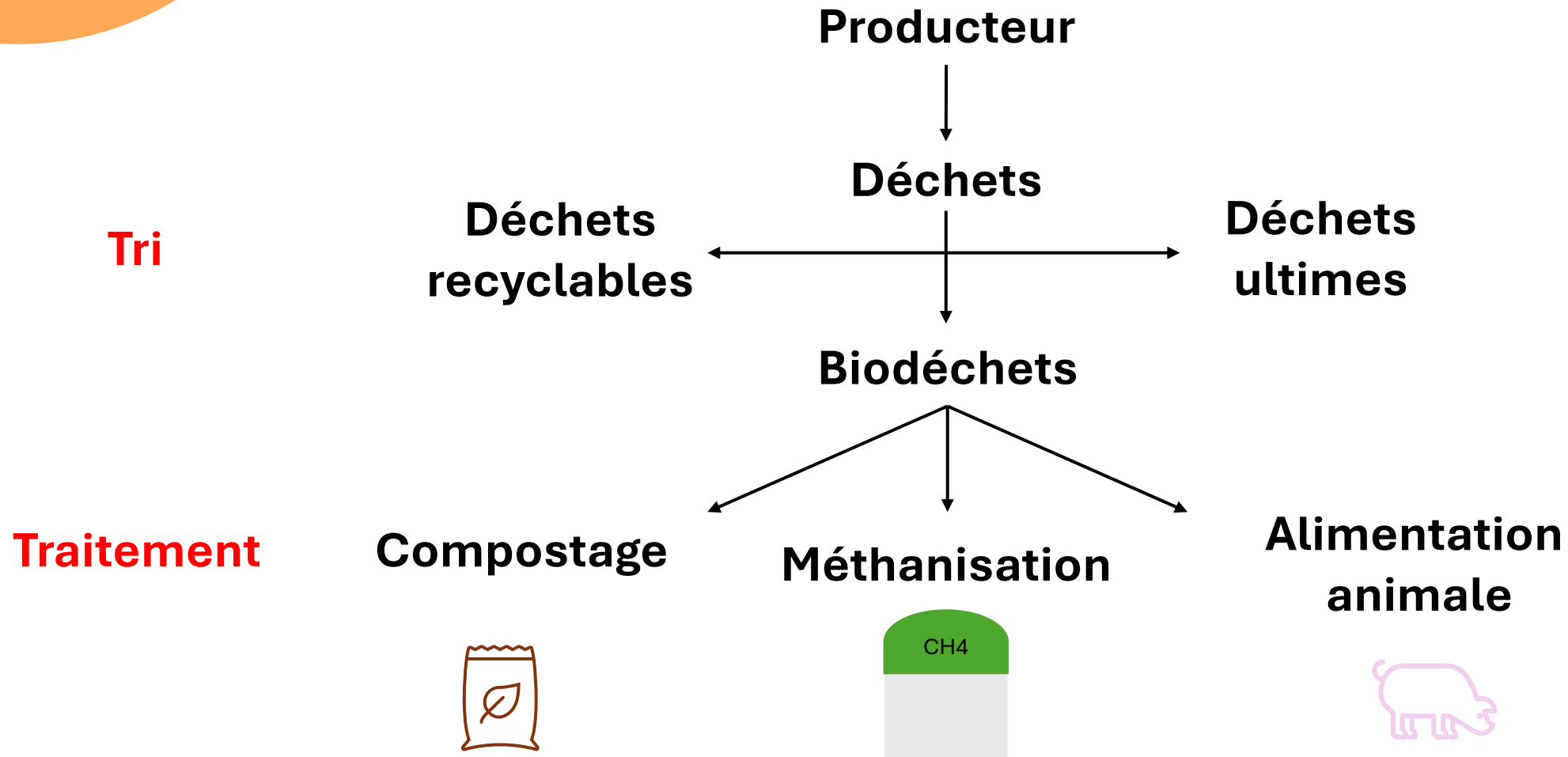
1^{er} janvier 2024 : « *tout producteur de biodéchet doit réaliser le tri à la source* »

Tri



Introduction

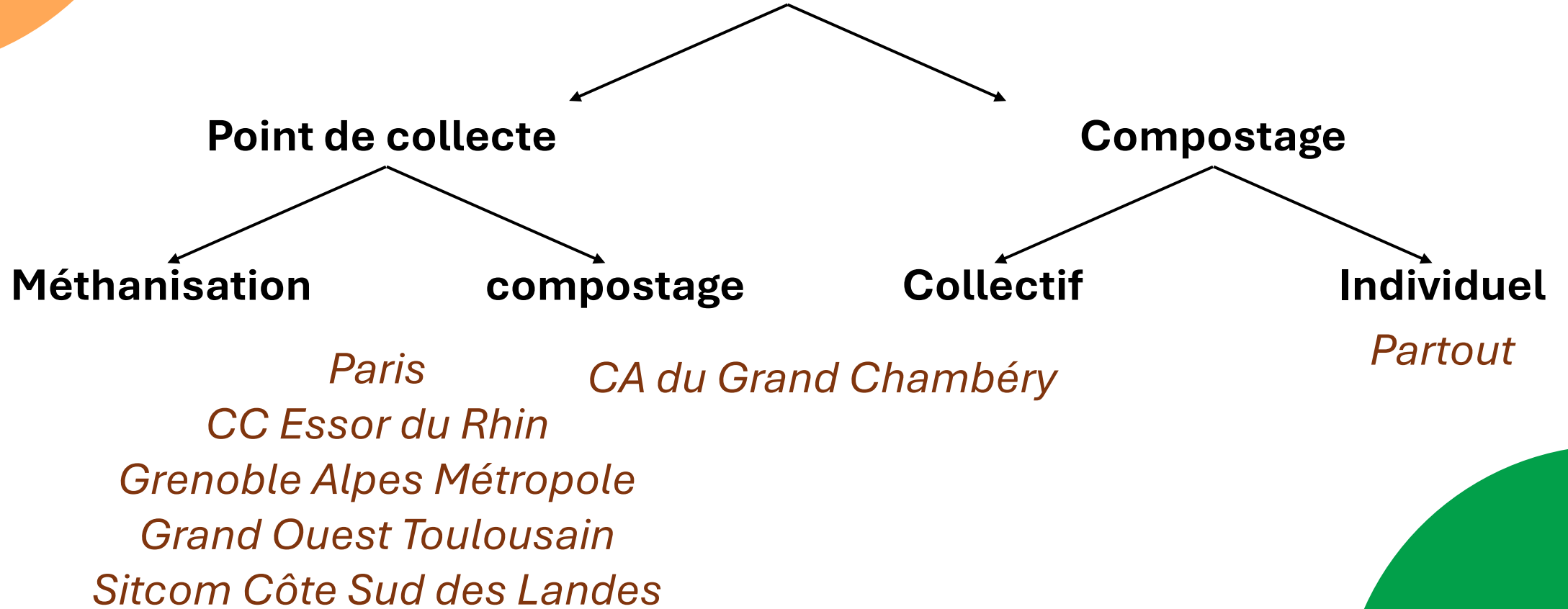
1^{er} janvier 2024 : « *tout producteur de biodéchet doit réaliser le tri à la source* »



Introduction

Des applications en France

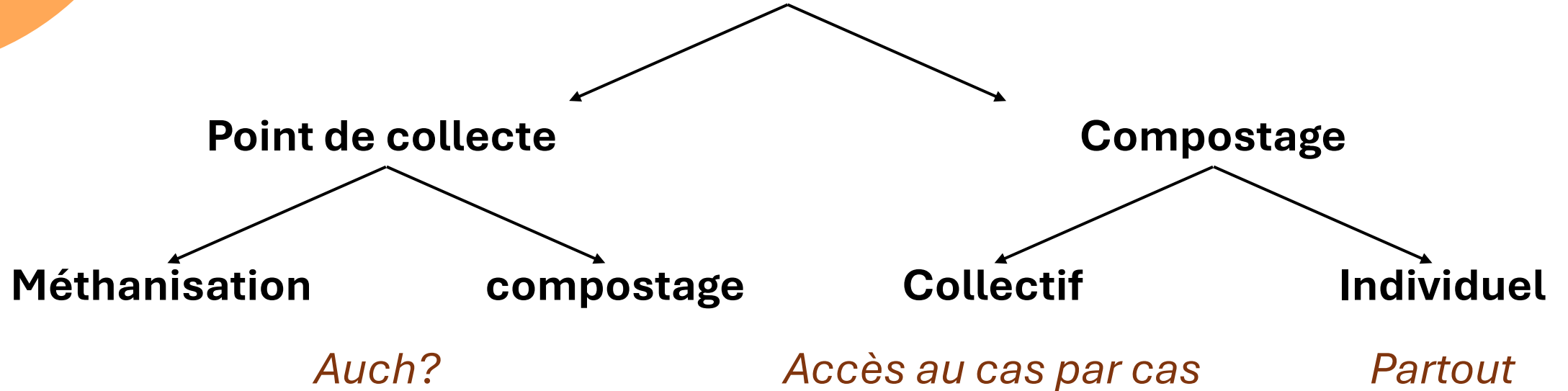
Biodéchets



Introduction

Dans le Gers

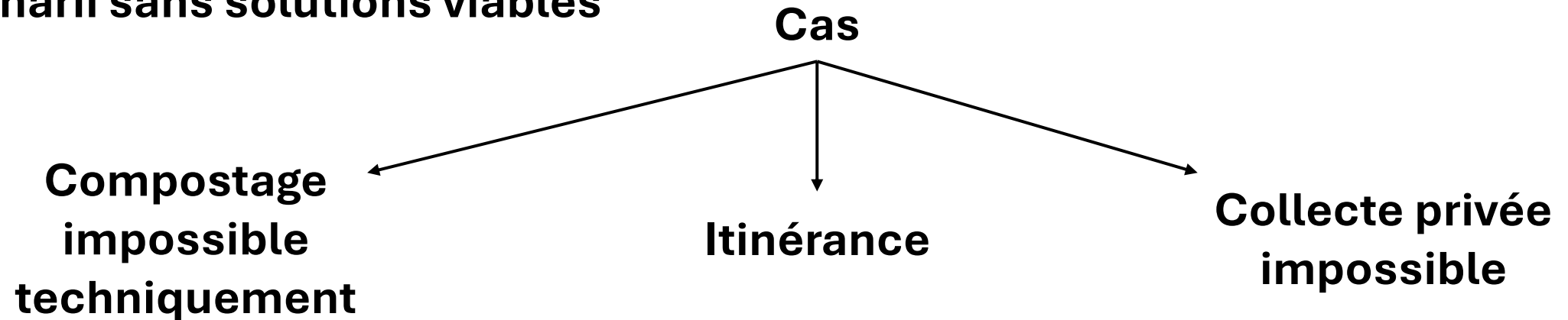
Biodéchets



Dans le reste des cas, **passage obligatoire en prestation privée**

Problématique

3 scénarii sans solutions viables



- Pas d'accès au sol
- Incompatibilité liée à la réglementation du paquet hygiène :
 - Séparation de flux matières / déchets - augmentation du risque de contamination croisée
 - Plan de lutte contre les rongeurs et nuisibles
 - Stockage et risque de putréfaction entraînant un changement de catégorie du biodéchet avec nécessité d'un traitement par incinération (SPAN 2)
- Nature du biodéchet (SPAN...) non compostable

- Exposants sur les marchés sans possibilité de transporter les déchets

- au prix de la collecte/traitement trop élevé via à vis du résultat de l'entreprise, mettant en péril sa santé financière
- Aux surfaces de stockage limitées
- Au volume insuffisant (seuil de collecte)

L'étude

Son but et sa cible

2 objectifs

- Caractériser le gisement de biodéchets
- Définir les profils de producteurs

Les cibles

- Artisans/ commerçants alimentaires
- Hébergement
- Restauration
- Entreprises de proximité (autres)

= 1621 entreprises

(9,2% des entreprises gersoises)

Les cibles exclues

- Etablissements publics ou assimilés
- Entreprises industrielles et grandes surfaces
- Les associations culturelles et sportives qui préparent des repas
- Entreprises hors secteur alimentaire, dont les biodéchets sont générés par les repas des salariés

L'étude

Les cibles

Situation économique de la cible

- Artisans/ commerçants alimentaires
- Hébergement
- Restauration
- Entreprises de proximité (autres)

Des cibles dans un contexte économique tendu avec une baisse significative de leur rentabilité entre 2017 et 2024.

Métiers	EBE Excédent Brut d'Exploitation (€)
Restauration	13 000 €
Boulangerie/ Pâtisserie	23 500 €
Boucherie/ Charcuterie	34 100 €

La viabilité de ces secteurs peut être remise en cause par une hausse des charges significatives

Le questionnaire

Son but et sa cible

- Artisans/ commerçants alimentaires
- Hébergement
- Restauration
- Entreprises de proximité (autres)

Les cibles

L'outil

Outil en ligne Modalisa

Il contient entre 14 et 29 questions portant sur :

- La situation actuelle au regard de la problématique des biodéchets : **quantité, mode de gestion, actions de réduction de la production de biodéchets déjà en place, implantation**
 - Les **besoins et freins**
- Le **choix** entre différents scénarii de **solutions**

Le questionnaire

Les résultats

64 répondants

Profil des répondants

- Majorité des répondants issus de la restauration et boulangerie-pâtisserie.
- 86% sont des TPE (moins de 10 salariés, CA < 2 millions €).
- Implantation géographique : entreprises situées soit en centre-ville, soit en zones rurales.

Quantité des biodéchets

- Gisements faibles et diffus : 12 kg/semaine (35L).
- Entreprises >6 salariés : campings, restaurants produisent plus de 120L/semaine.
- Biodéchets : issus des repas des salariés ou des activités

Gestion actuelle

- Importance du service public (SICTOM) et des déchetteries.
- Compostage autonome, tri et réduction des déchets en place.
- Campings : déchets majoritairement issus des repas des campeurs (DCT).

Difficultés rencontrées : Stockage, transport, risques sanitaires, saisonnalité.

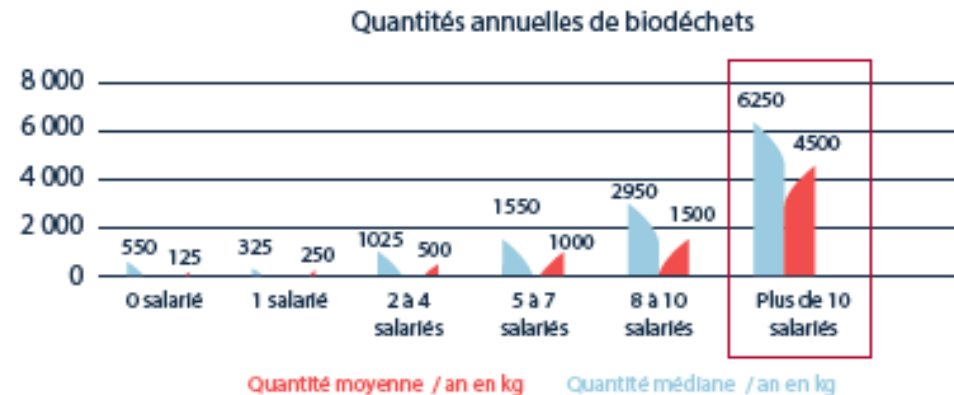
Solutions préférées : collecte hebdomadaire et compostage individuel (62%) .

L'estimation du gisement

Données de pondération

- Uniquement les repas des salariés sur la base de 120 g / salarié selon l'ADEME et de 6 jours/ semaine.
- Production en lien avec l'activité

Quantification et qualification des biodéchets

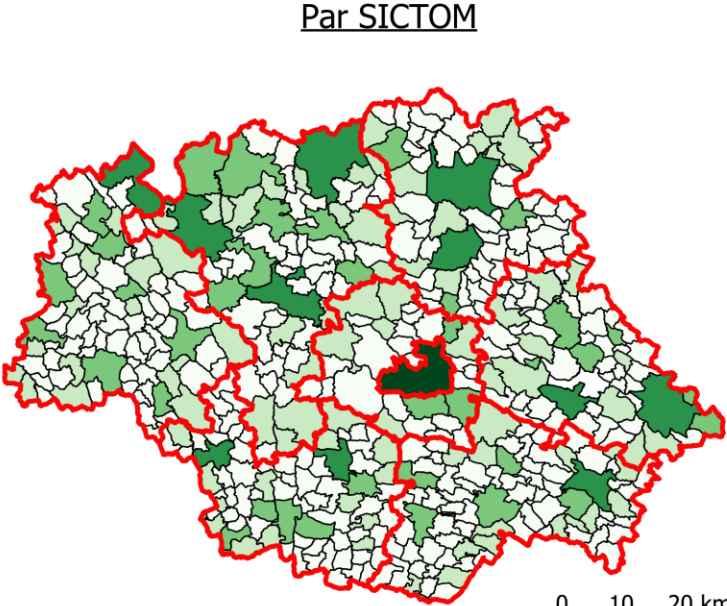
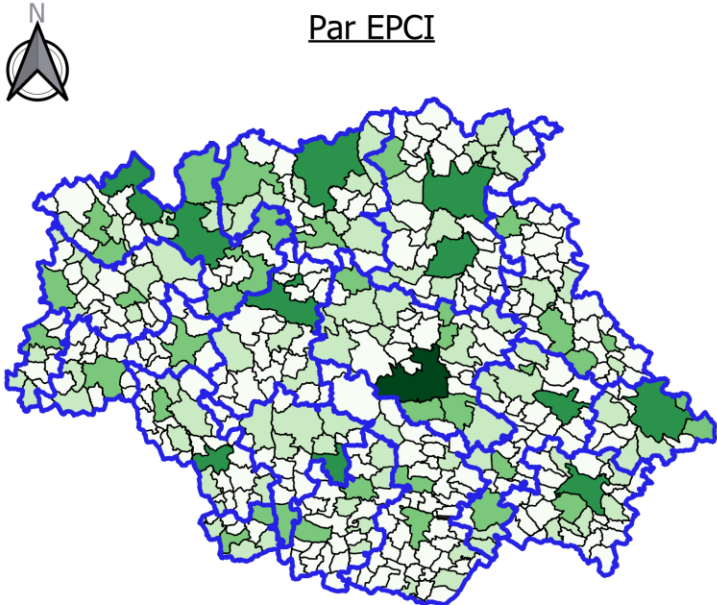


= Spatialisation géomatique grâce aux bases de données consulaires et à cette pondération

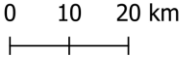
L'estimation du gisement

Carte départementale indiquant la répartition des gisements de Biodéchets

- Quantité de Biodéchets (en kg/sem)
- 0 - 30
 - 30 - 120
 - 120 - 500
 - 500 - 2000
 - 2000 - 6000
- EPCI
- SICTOM
- Communes du département



Date : 12/08/2024
Auteur : CMA/CCI
Source : Etude sur la gestion des Biodéchets



Les 3 profils de producteurs

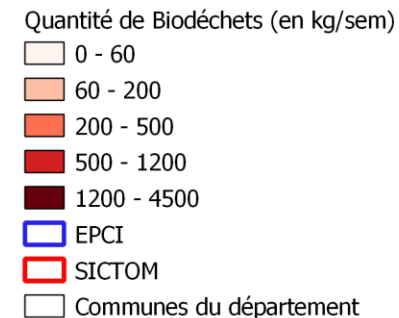
3 types de profils ont été définis :

- ***petit producteur urbain et / ou itinérant*** : produisant moins de 12 kg de biodéchets / semaine et installés dans une commune de plus de 1 000 hts
- ***petit producteur rural*** : produisant moins de 12 kg de biodéchets / semaine et installés dans une commune de moins de 1 000 hts
- ***gros producteurs*** : produisant plus de 12 kg de biodéchets / semaine, quel que soit leur implantation géographique

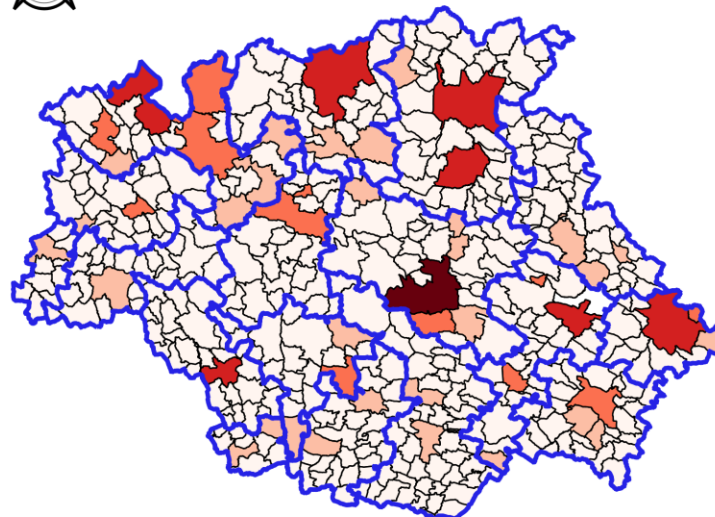
NB : 12 kg de biodéchets équivaut à 35 L.

Les gros producteurs

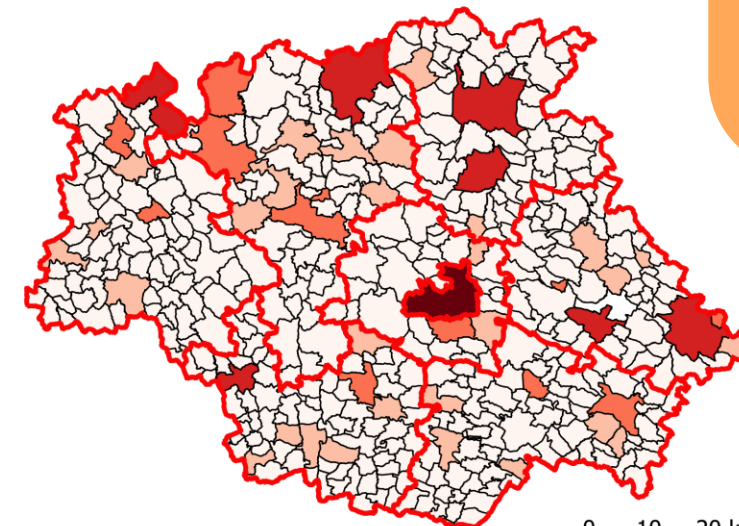
Carte départementale indiquant la répartition des gisements de Biodéchets pour les Gros Producteurs



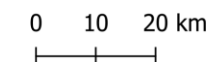
Par EPCI



Par SICTOM



Date : 12/08/2024
Auteur : CMA/CCI
Source : Etude sur la gestion des Biodéchets

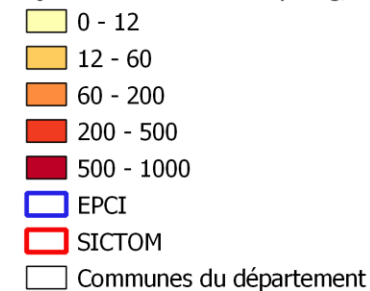


Ce profil se concentre dans les zones urbaines. Généralement ces entreprises possèdent plus de 5 salariés.

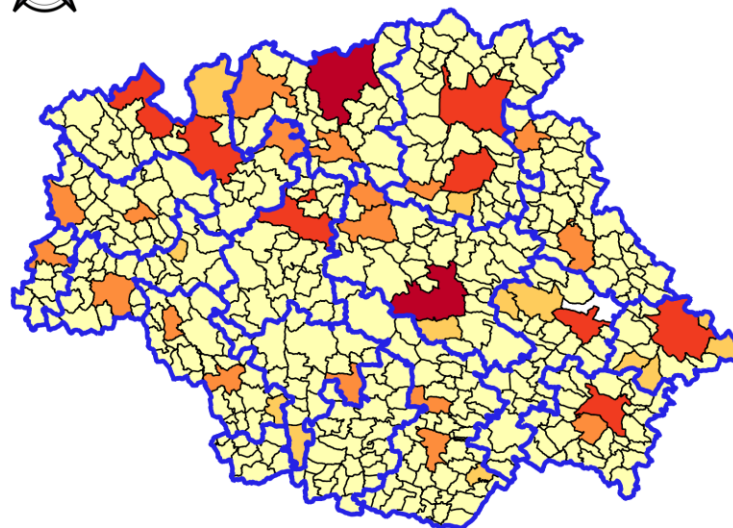
Les petits producteurs urbains

Carte départementale indiquant la répartition des
gisements de Biodéchets pour les Petits
Producteurs Urbains

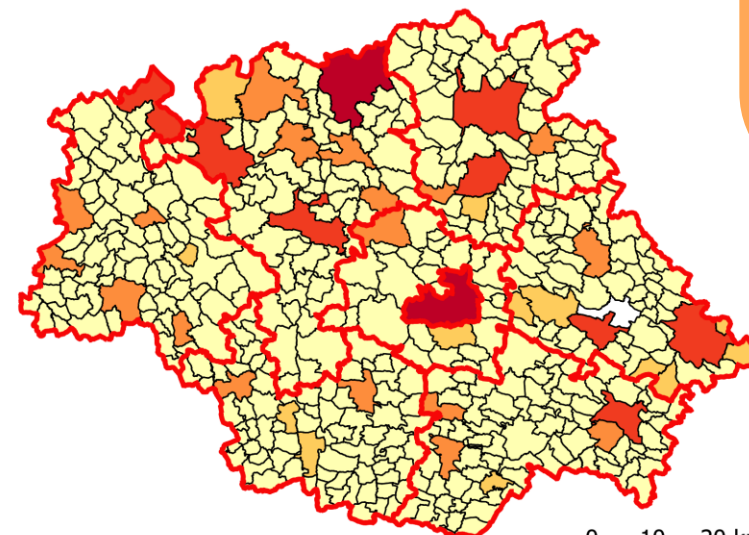
Quantité de Biodéchets (en kg/sem)



Par EPCI



Par SICTOM



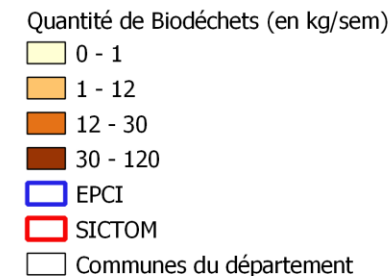
Date : 12/08/2024
Auteur : CMA/CCI
Source : Etude sur la gestion des Biodéchets

0 10 20 km
|-----|-----|

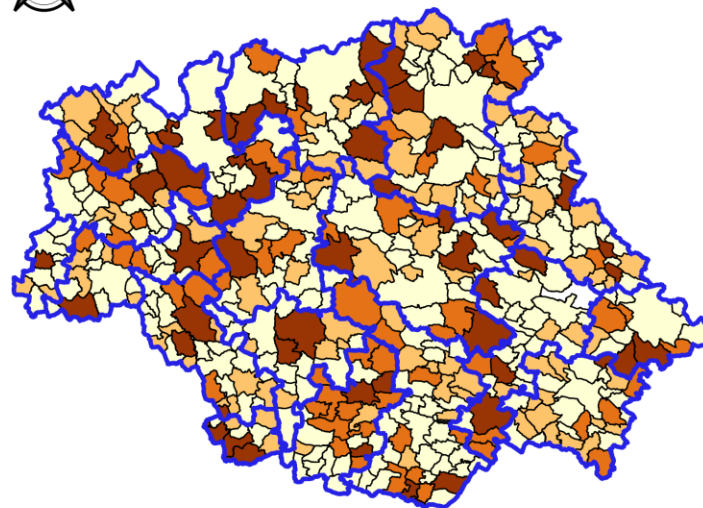
Ce profil comprend les entreprises individuelles ou de moins de 5 salariés sédentaires, disposant d'un local et les vendeurs ambulants sur les marchés.

Les petits producteurs ruraux

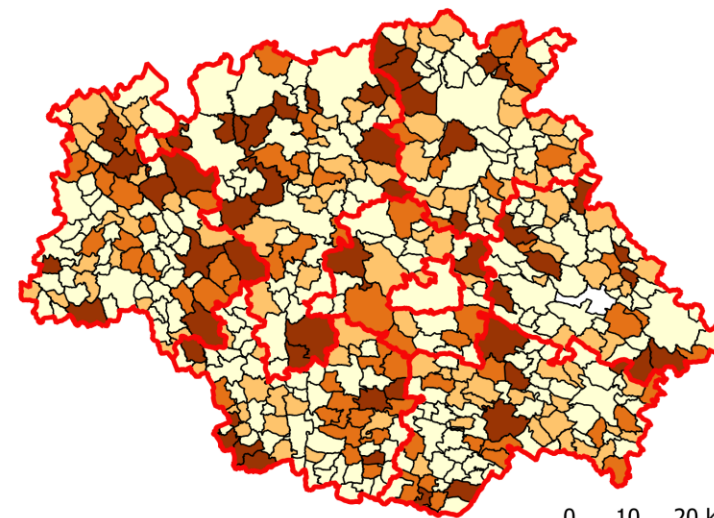
Carte départementale indiquant la répartition des
gisements de Biodéchets pour les Petits
Producteurs Ruraux



Par EPCI



Par SICTOM



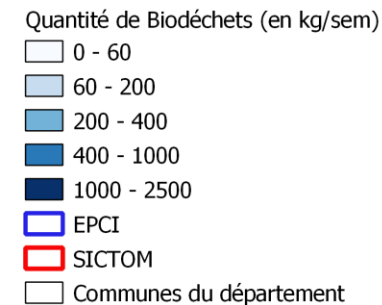
Date : 12/08/2024
Auteur : CMA/CCI
Source : Etude sur la gestion des Biodéchets

0 10 20 km
|-----|

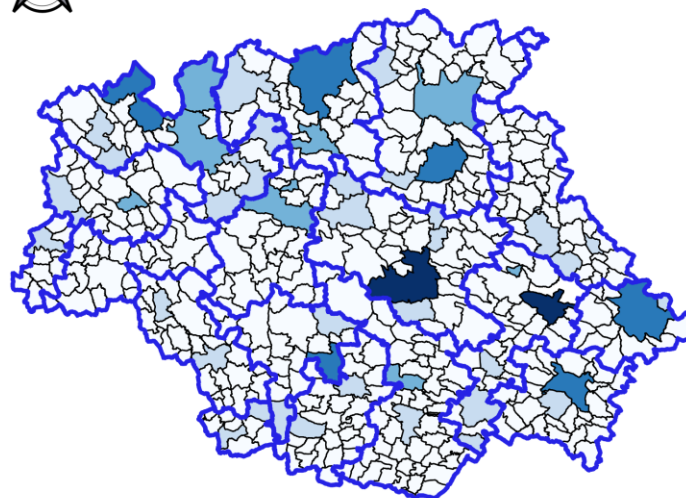
Ce profil est **diffus**. Une logique de **collecte mutualisée est peu intéressante** au profit d'une **gestion en local** (compostage individuel ou collectif)

Les artisans commerçants alimentaires

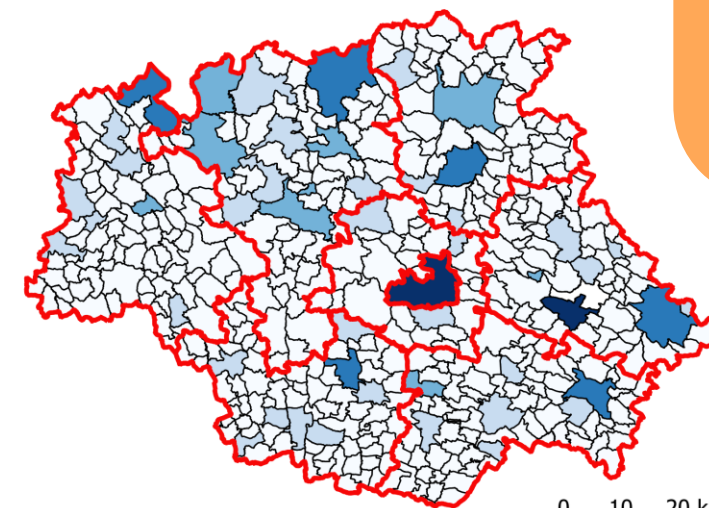
Carte départementale indiquant la répartition des
gisements de Biodéchets pour les Artisans et
Commerçants Alimentaires



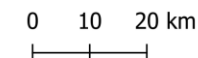
Par EPCI



Par SICTOM



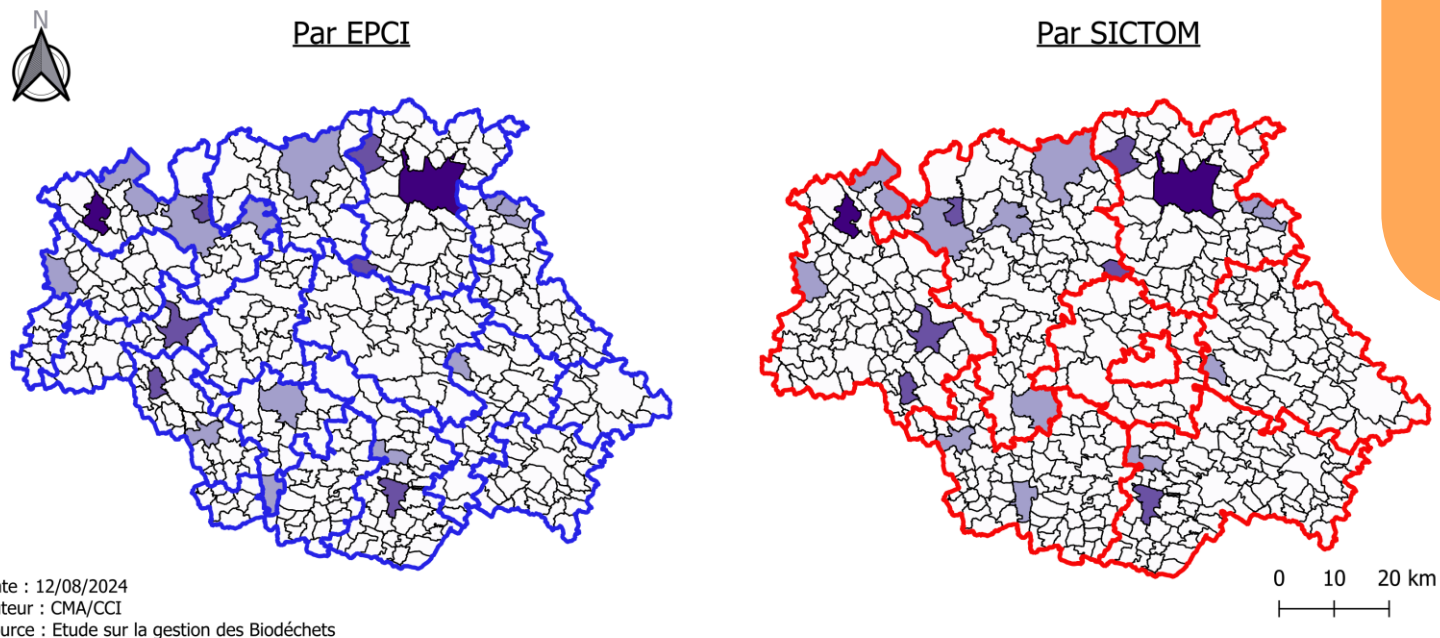
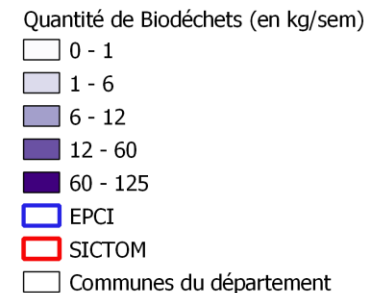
Date : 12/08/2024
Auteur : CMA/CCI
Source : Etude sur la gestion des Biodéchets



La répartition des gisements de biodéchets produits par les **artisans et commerçants alimentaires** est similaire à celui des **petits producteurs urbains**, c'est-à-dire, concentré dans les centres bourgs.

Les campings

Carte départementale indiquant la répartition des
gisements de Biodéchets pour les Campings



Ce gisement est **dispersé** le rendant difficiles à collecter.

La **gestion des déchets de camping**, en respectant le Code des collectivités Article R2224-25, est régie par la **TEOM ou REOM**. Cette gestion est propre à chaque SICTOM.

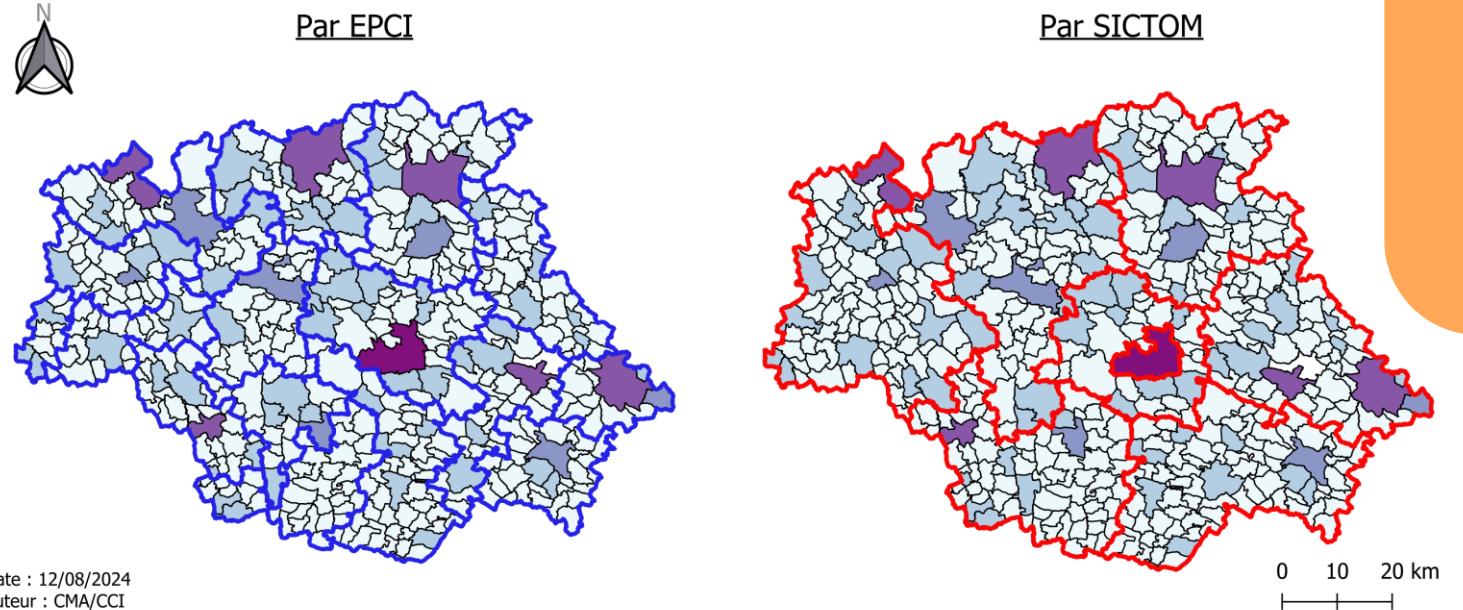
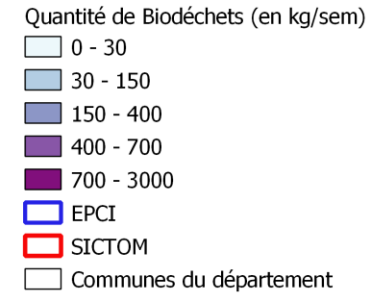
De plus, ils se situent à proximité des cours d'eau posant la question du **compostage en zone inondable** (risques de pollution et sanitaire).

Les hébergements

Et la

restauration

Carte départementale indiquant la répartition des gisements de Biodéchets pour les établissements de Restauration et d'Hébergement



Date : 12/08/2024
Auteur : CMA/CCI
Source : Etude sur la gestion des Biodéchets

La répartition des gisements des établissements de restauration et d'hébergement suit un modèle **“hybride”**. Ils sont plus épars que ceux des artisans-commerçants alimentaires mais moins dispersés que ceux des campings. Ce sont à la fois de petits et gros producteurs urbains et ruraux. **Cette cible est un mélange des différents profils observés précédemment.**

On ne peut traiter la restauration/hébergement qu'avec **un mix de solutions intégrant acteurs publics et privés.**

Conclusion

Volumes de biodéchets : La majorité génère moins de 35L/semaine, mais certains secteurs comme les restaurants et campings sont confrontés à des volumes plus importants.

Diversité des profils : Plus de la moitié des répondants proviennent de la restauration et de la boulangerie, avec d'autres secteurs également concernés (campings, transformateurs agro-alimentaires, acteurs publics).

Dépendance au service public : Utilisation essentielle des déchetteries et collectes hebdomadaires, d'autant plus critique avec la fermeture des centres d'enfouissement d'ici 2027.

Actions en place : Tri, compostage, et don, mais des lacunes subsistent (stockage, coût de la collecte, réglementation).

Les suites

Quel schéma gersois pour la gestion des biodéchets ?

(volume <12kg/sem, solutions mutualisées)

Quelle délimitation de l'action du service public ?

(définition du terme « assimilé », cas réglementaire des campings)

Comment accompagner les professionnels au compostage ?

(formation/matériel)

Comment articuler la réglementation AGEC et Paquet Hygiène ?

Quelle est la faisabilité économique d'une collecte dans les différents centres urbains ?

Comment anticiper la fermeture des centres d'enfouissement et son impact économique sur les entreprises déjà fragiles ?